



## Bulletin de soutien

A retourner à :  
Fondation FARM  
91/93, boulevard Pasteur  
75710 PARIS CEDEX

Oui, j'agis avec FARM contre la faim dans le monde, au service des agriculteurs du Sud.

Et je fais :

un don ponctuel et j'adresse un chèque à l'ordre de FARM de :

50 €     100 €     500 €     autre \_\_\_\_\_ €

un don régulier mensuel de :

10 €     25 €     50 €     autre \_\_\_\_\_ €

### Accord de don mensuel

J'autorise l'établissement teneur de mon compte, désigné ci-après, à prélever mon don mensuel au profit de FARM, directement sur mon compte. Je peux suspendre cet accord à tout moment.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (obligatoire)

Coordonnées de l'établissement bancaire teneur de votre compte

Banque \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Code établist.	Code guichet.	N° de compte	Clé RIB

Je joins à ce document un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal  
(à prendre dans votre chéquier ou sur votre relevé de compte)

### Pour recevoir votre reçu fiscal

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je recevrai mon reçu fiscal annuel qui me permettra de déduire de mes impôts 66 % de mes versements. Ainsi, par exemple, mon don ponctuel de 100 € me reviendra à 34 € ou mon don mensuel de 25 € me reviendra à 8,25 € après déduction fiscale. Mon effort pour les actions menées par FARM est ainsi démultiplié par trois. Si je suis redevable de l'ISF, 75 % du montant de mon don est déductible de mon impôt avec un plafond de 50 000 €.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 5 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant en vous adressant à FARM.